



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 085-218501138-20250623-250659-BF



DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

Finances « Budget Principal - virement de crédits n°1 »

Le Maire de la Commune de l'Île d'Yeu ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° DEL/NN/21/10/186 du 19 Octobre 2021 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022 et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant la délibération n°25-06-125 du 17/06/2025 relative à la Création de la SPL « pays de la Loire mobilités-exploitation », portant notamment sur l'exploitation du transport maritime entre le continent et l'île d'yeu, pour laquelle la commune va être actionnaire à hauteur de 20 000 €,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits au chapitre 26 sur le budget Principal (16000) pour l'acquisition de 200 actions d'une valeur de 100 € chacune,

Il convient de procéder au virement de crédits ci-dessous :

Acquisitions Actions SPL Pays de Loire Mobilités

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-204181-01 : Subv org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-261-01 : Titres de participation	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le virement de crédit n°1 du budget principal,
- **DE SIGNER** toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Fait à l'Île d'Yeu, le 23/06/2025

